

SAINT-POINT-LAC

Compte rendu Commission Urbanisme

DU 23 MAI 2012

Membres présents : Patrick LIEGEON, Patrick JEUNOT, Georges REMONNAY, Catherine ROBBE, Laurent MONDET, Jean-Christian JACQUET, Robert PREUNOT GUINARD, Jean-Pierre LANQUETIN, Pascal RUBILONI.

Membres excusés : Patricia MERCET, Thomas BOUCHET.

**Dossier 1 : Aménagement zone 2 NA**

- Accord sur le principe de l'avant projet présenté par M. MICHELIN Fabrice, sous condition d'établir un bouclage avec l'accès situé « Montée du Saugeon ».
- Les travaux de viabilité seront à la charge des lotisseurs, conformément au règlement d'urbanisme.
- L'emprise de la desserte sera de 8 mètres de large à répartir entre la voirie de 5 mètres, les trottoirs et les accotements, avec un minimum de bordures en ciment. Il est nécessaire de prendre en compte la sécurité des piétons, l'éclairage public et le déneigement.
- L'accès « rue de la Rochette » sera réalisé, afin d'installer le bassin d'orage, en tenant compte de l'intégration paysagère et de l'utilisation de la zone parking (espace vert).
- Ces propositions devront être entérinées au prochain conseil municipal et transmises au Cabinet ANDRE, chargé du projet.

**Dossier 2 : Proposition d'échange de terrain - désenclavement**

- Compte tenu de la forte déclivité du terrain proposé et du coût des travaux, la commission émet un avis défavorable.
- Le cabinet CAILLE a été missionné pour établir un avant projet en vue de délimiter 2 parcelles constructives.
- Le technicien de la communauté de communes devra établir une estimation pour l'assainissement.

**Dossier 3 : classement de la voirie**

- Le cabinet CAILLE, géomètre, sera chargé de la mise à jour du dossier établi par la Sté BRETON DESSERTY, en 1993.
- La rue du Saugeon doit passer au plus vite du statut de « chemin rural » à celui de « voie communale ».

#### **Dossier 4 : cimetière**

- Rencontre avec l'expert M. LECRU le 21 mai 2012.
- Les parties en présence regrettent l'absence du maître d'œuvre M. VANNOT.
- L'expertise avec ouverture des caveaux est repoussée à une date ultérieure, toutes les personnes mises en cause n'étant pas présentes.
- L'expert propose de réhabiliter 5 caveaux et une fosse murée pour faire dace à l'urgence.
- La Sté BONNA SABLA s'engage à établir un devis et prendre à sa charge ces travaux à condition de pouvoir accéder sur le site par les champs.

#### **Dossier 5 : aménagement du village**

- Dans le cadre de l'opération : Partenariat - Sécurité - Aménagement, le STA, se propose de rencontrer les élus, pour une étude de faisabilité.

**Les rapporteurs :**

**Laurent MONDET - Jean-Pierre LANQUETIN**